



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 23 mai 2024

N° 69 /H030

Commission Territoires

Bilan 2023 des producteurs de la statistique publique

Sommaire

Services producteurs intégrés dans ce bilan :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale (DAR).....	3
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des études et des statistiques locales (DESL).....	7
Annexes : Texte des avis du programme de moyen terme 2019-2023.....	12

Pour information :

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'autres commissions, en particulier :

- le bilan du Département de la démographie et du Département des prix à la consommation et des enquêtes ménages de l'Insee, qui sont présentés dans le bilan de la commission « Démographie et questions sociales »
- le bilan du Département Emploi et revenus d'activité de l'Insee, qui est présenté dans le bilan de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »
- le bilan du Département des études et statistiques fiscales (DESF) de la direction générale des finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances, qui est présenté dans le bilan de la commission « Système financier et financement de l'économie »

L'IGN a également indiqué avoir conduit l'enquête « inventaire forestier national » en 2023. Depuis juillet 2023, les résultats de cet inventaire sont diffusés dans l'Observatoire des forêts françaises, à la page « Les forêts de mon territoire » : <https://foret.ign.fr/mon-territoire>

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

TRT : commission « Territoires »

Les textes des avis généraux et des avis de la commission « Territoires » figurent en annexe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale (DAR)

0. Éléments de contexte en 2023

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la division statistiques et analyses urbaines (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées, directement ou *via* ses pôles, à différents niveaux géographiques (par exemple les données sur les revenus des ménages et la pauvreté, du niveau régional jusqu'aux données carroyées). Il construit des indicateurs à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part, d'alimenter le site insee.fr et, d'autre part, de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux, et par-delà d'atteindre le grand public.

Les travaux de 2022 ont encore été marqués par le suivi de l'impact de la crise sanitaire, dans la suite des travaux menés depuis 2020. La demande des acteurs publics locaux en information conjoncturelle s'est cependant faite moins pressante, et les notes de conjoncture régionales sont revenues à un rythme trimestriel. Parmi les conséquences de la crise sanitaire et du développement du télétravail, une demande forte des acteurs locaux concerne les choix de localisation des ménages, sujet qui a fait l'objet de travaux spécifiques. La dimension environnementale est également très présente dans les préoccupations des acteurs locaux ; le réseau de l'action régionale contribue à y répondre par des travaux conjoints avec le Service des données et études statistiques (Sdes) sur la consommation d'espace (en lien avec les conséquences locales de l'objectif de zéro artificialisation nette – ZAN) sur les émissions de CO2 et sur la précarité énergétique (sujet en lien avec la hausse des prix de l'énergie).

Le département de l'action régionale a également contribué en 2023, à un niveau technique, aux travaux sur la définition des périmètres des prochains quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des Collectivités locales (DGCL).

En termes d'organisation interne à l'Insee, on peut mentionner que la responsabilité de la production des comptes régionaux (PIB et revenus disponibles bruts des ménages) a été transférée au département des comptes nationaux (DCN), avec les moyens afférents, ce qui permettra une meilleure articulation entre les comptes régionaux et nationaux.

1. Travaux en 2023

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

- . **qui ont débuté en 2023** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2023)*
- . **ou qui étaient toujours en cours en 2023** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2023)*
- . **ou qui sont entrés en production en 2023.***

Pour chaque projet mis en production en 2023 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

L'Insee a diffusé pour la première fois en open data les adresses géolocalisées des inscrits du Répertoire électoral unique (REU), avec l'appartenance à un bureau de vote pour chaque adresse. Ces données permettent d'identifier le périmètre correspondant à chaque bureau de vote, et ensuite de produire des statistiques sur ces périmètres. Cela a permis, par exemple, d'analyser de façon agrégée le lien entre niveau de vie et taux de participation aux élections présidentielles de 2022, à un niveau infracommunal (AVG 5).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Une refonte de l'application informatique « Base Permanente des Équipements » (BPE) est en cours. La future application intégrera une nouvelle gestion des métadonnées, des contrôles qualité systématisés ainsi qu'une meilleure géolocalisation des équipements (TRT 9). Les moyens du pôle BPE ayant été mobilisés par cette refonte de l'application, le millésime 2022 n'a pas été diffusé en 2023. En revanche, le millésime 2023 sera diffusé en 2024, et le champ sera un peu élargi avec l'ajout de plusieurs équipements dans le secteur du commerce.

Une refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) est en cours, pour l'adapter et le pérenniser suite à la disparition de la taxe d'habitation, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté (AVG 2 et AVG 5). En particulier, en plus des indicateurs qui étaient déjà diffusés au niveau des ménages, des indicateurs supplémentaires seront diffusés au niveau individuel, avec une déclinaison par sexe et tranches d'âge.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
« Étudier la vulnérabilité énergétique des ménages - partie logement » (investissement du pôle Analyse territoriale, qui sera ensuite utilisé par les Directions régionales de l'Insee pour leurs études)	Fideli 2019, 2020, 2021 et millésimes ultérieurs	Insee	Enquête annuelle du recensement 2019, 2020, 2022 et ultérieurs	Insee	Champ Fideli, ensemble des ménages
	Les travaux d'appariement, réalisés par le PSAR Analyse territoriale sont terminés. L'investissement s'appuie sur les résultats correspondant.				
« Étudier la vulnérabilité énergétique des ménages – partie transport » (investissement du pôle Analyse territoriale, qui sera ensuite utilisé par les Directions régionales de l'Insee pour leurs études)	Fideli 2019, 2020, 2021 et millésimes ultérieurs	Insee	RSVERO (Répertoire Statistique des Véhicules Routiers)	Sdes	Champ Fideli, ensemble des ménages
	Les travaux d'appariement sont en cours au sein du Sdes. L'investissement mobilisera les résultats correspondants.				

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes, <i>Insee Analyses</i> n° 79, janvier 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6680439		TRT 1
Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne, <i>Insee Analyses</i> n° 81, mars 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966059	AVG 3	TRT 7

Le nouveau zonage en bassins de vie 2022 : 1 700 bassins de vie façonnent le territoire national, <i>Insee Analyses</i> n° 83, avril 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455752		TRT 3, TRT 9
Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire, <i>Insee Focus</i> n° 299, mai 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7617747		
Davantage d'illectronisme dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains, <i>Insee Analyses</i> n° 85, juin 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058		TRT 1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des études et des statistiques locales (DESL)

0. Éléments de contexte en 2023

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale (emploi et rémunération), suivi de la composition des structures territoriales, en particulier intercommunales. Il répond aux nombreuses demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques, à travers plusieurs supports de publication. Le département a la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic), en cours de refonte. Le chef du département est co-rapporteur de la Commission Territoires et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), deux commissions du Cnis.

Dans le cadre de ses publications récurrentes (Collectivités locales en chiffres, Rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) et Bulletins d'information statistique – BIS - par niveau de collectivités), le SSM a contribué, en 2023, à produire des analyses relatives aux effets de l'inflation sur les finances locales en 2022, en portant toujours une attention particulière à l'examen des disparités entre collectivités.

Le DESL a en outre contribué en 2023 à alimenter la préparation de plusieurs textes de nature juridique, en appui des sous-directions métiers de la DGCL. Ce fut le cas en particulier par des chiffrages et estimations en vue de la mise en place d'un index visant à mesurer les disparités femmes-hommes au sein de la fonction publique, dans son volet relatif à la fonction publique territoriale (loi votée en juillet 2023 et texte réglementaire encore en cours de préparation). Parallèlement, des travaux statistiques sous forme de simulations croisant plusieurs types de données à la maille intercommunale ou communale ont été produits dans le cadre de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR), dispositif désormais dénommé zone France Ruralités Revitalisation (FRR), pour lequel un article a été inscrit dans le Projet de loi finances (PLF) 2024. De même, un appui a été apporté dans le cadre des travaux préparatoires liés à la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV), à la fois en interne au sein de la DGCL et aussi pour une mission inter-inspections Inspection générale de l'Administration et Inspection générale de l'Environnement et du développement durable (IGA-IGEDD), visant à fournir des éléments en amont de la révision des QPV en outre-mer, laquelle interviendra ultérieurement à celle de l'Hexagone.

1. Travaux en 2023

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

- . **qui ont débuté en 2023** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2023)*
- . **ou qui étaient toujours en cours en 2023** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2023)*
- . **ou qui sont entrés en production en 2023.***

Pour chaque projet mis en production en 2023 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le cadre des travaux d'exploitation des résultats issus des indicateurs de la base de données sociales en vue de l'élaboration du rapport social unique (RSU) par chaque collectivité locale au 31/12/2021, les données collectées via les centres de gestion de chaque département ont été transmises par le centre de gestion de Versailles. Ensuite, ces données ont fait l'objet des premiers traitements statistiques adéquats en termes d'apurement, redressements, pondérations et calage en vue d'établir la synthèse nationale des résultats sur un grand nombre d'indicateurs, qui sera disponible début 2024.

Parallèlement, le DESL a contribué à l'adaptation des barèmes et des pondérations dans le cadre de l'élaboration d'un index égalité femmes / hommes (notamment sur les écarts de rémunérations) pour les agents des plus grandes collectivités locales. Cela fait suite au vote de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023.

Le projet de refonte technique et fonctionnelle de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités s'est poursuivi en 2023. Toutefois, le prestataire assurant la maîtrise d'œuvre (MOE) a pris du retard dans les développements en raison de failles dans le socle technique initialement mis en place. De ce fait, la mise en production de la future application est repoussée au printemps 2024. Dans le cadre des travaux visant à s'assurer que les besoins sont correctement spécifiés et de recette fonctionnelle de la nouvelle application, le DESL est accompagné au travers d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locales, le DESL a été mobilisé pour analyser l'impact de la crise énergétique sur les finances des collectivités en 2022 ce qui a débouché sur plusieurs publications à la fois dans le rapport pour l'OFGL 2023, des bulletins d'information statistique (BIS), ou notre annuaire statistique « Collectivités locales en chiffres 2023 ».

Ensuite, des analyses spécifiques sur les finances de certaines catégories de communes ont été conduites dans le cas des communes rurales ainsi que des communes touristiques. Cette étude sur les finances des communes touristiques sera présentée fin 2023 ou début 2024 dans le cadre d'une réunion de concertation sur les statistiques du tourisme qu'organise l'Insee en présence notamment d'Atout France et des Comités régionaux du tourisme.

Dans cette même logique de travaux spécifiques sur les finances de certaines catégories de communes, une analyse des finances des communes du périurbain devrait aboutir en fin d'année 2023. Parallèlement, en partenariat avec l'Insee, l'OFGL et la fédération des élus des entreprises publiques locales (EPL), une étude a pu être publiée sur les caractéristiques économiques et sociales des entreprises publiques locales, répondant ainsi spécifiquement au contenu de l'avis de moyen terme du Cnis TRT 10.

Par ailleurs, concernant les finances des départements, un travail a été mené visant à analyser leurs dépenses ventilées par fonction sur la période 2013-2021. Dans le prolongement de cette étude, DESL a été sollicité pour présenter en quoi les dépenses par fonction des départements et du bloc communal permettent d'illustrer la mise en œuvre des politiques publiques territoriales dans le domaine de la solidarité au cours d'un colloque organisé à Dijon par le réseau d'observation sanitaire et sociale rattaché à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté. L'apport de nos travaux statistiques à l'éclairage des enjeux de l'action publique territoriale a été souligné.

En outre, dans le domaine de la fiscalité locale, une étude inédite a été réalisée sur les collectivités (EPCI à fiscalité propre) collectant la taxe GEMAPI, relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Parallèlement, le DESL, grâce à son statut de SSM, a pu assurer l'exploitation des données douanières individuelles pour mesurer la part des entreprises exportatrices à des niveaux infra-nationaux, en lien avec une demande interne relative au suivi de la tutelle vis-à-vis d'un opérateur de l'État.

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs à la fonction publique territoriale, l'expertise des données issues du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) 2021 pour la partie EQTP (équivalent temps plein) et rémunérations a eu lieu au cours du premier trimestre 2023. L'expertise de la partie « effectifs » de Siasp 2022 a eu lieu au cours de la seconde partie de l'année 2023. Il faut noter qu'en raison du passage par l'Insee à la nouvelle chaîne de production de Siasp, le millésime 2021 a été produit en ancienne et nouvelle chaîne (le millésime 2022 étant produit uniquement en nouvelle chaîne). Une attention particulière est portée à la validation des évolutions 2022/2021 en nouvelle chaîne. Le passage à une nouvelle chaîne de production de la part de l'Insee rend cette phase d'expertise des données, préalable à leur diffusion, plus complexe pour cette année.

Parallèlement, une étude inédite a été conduite sur les fonctionnaires à temps non-complet grâce à une exploitation de Siasp 2021 (ancienne chaîne). Cette étude a fait l'objet d'une présentation devant la formation spécialisée « statistiques » du CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale), instance de dialogue social, qui a salué tout l'intérêt de ce travail sur un champ jusque-là mal couvert.

Par ailleurs, une exploitation des résultats des enquêtes conditions travail de la Dares de 2016 et 2019 sur le champ des collectivités locales, avec une ventilation par niveau de collectivité, a été réalisée. Ces résultats pourront également faire l'objet de présentation devant les instances de dialogue social.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre de la refonte de l'application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités, un volet spécifique porte sur la révision complète de la nomenclature des compétences exercées par ces collectivités en distinguant les compétences obligatoires et les compétences facultatives. En 2023, cette nomenclature révisée a fait l'objet de nombreux échanges avec la sous-direction métier de la DGCL afin que ce nouveau référentiel réponde aux mieux aux besoins des utilisateurs de la future application tout en respectant le cadre juridique de l'exercice des différentes compétences par les structures intercommunales.

Par ailleurs, le DESL est venu en appui de la sous-direction cohésion et aménagement du territoire (CAT) de la DGCL dans le cadre des travaux relatifs à la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) et de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV). De nombreux travaux de simulation ont été

réalisés afin de tester plusieurs scénarios relatifs à la refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR). Dans le cadre des travaux parlementaires pour le PLF 2024, qui comprend un article spécifique relatif à cette révision des ZRR, ces travaux de simulation statistique se poursuivent encore.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le portail www.open-collectivites.fr mis en place fin 2021 constitue un élément structurant pour la mise à disposition des informations de la statistique publique sur les collectivités locales. Après une alimentation *a minima* en 2022, à partir de septembre 2023, grâce à un redéploiement de moyen en interne, les travaux d'enrichissement de ce portail ont pu redémarrer. [AVG 8]

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les collectivités locales en chiffres 2023	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2023	AVG5	TRT1 / TRT10
Rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) – Édition 2023	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 170 - janvier 2023 Les finances des communes rurales	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 171 - février 2023 Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 172 - mars 2023 Stabilité dans les cartes communales et intercommunales en	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10

2022 et poursuite modérée de la réduction du nombre de syndicats intercommunaux			
BIS n° 173 - mars 2023 Les caractéristiques économiques et sociales des entreprises publiques locales (EPL)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl		TRT10
BIS n° 174 - avril 2023 La taxe GEMAPI : une ressource en croissance pour les collectivités	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 175 - mai 2023 Le bilan de la fiscalité locale en 2022	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 177 - septembre 2023 Les fonctionnaires à temps non complet dans la fonction publique territoriale en 2021	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl		TRT10
BIS n° 178 - octobre 2023 Les finances des communes touristiques	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 179 - octobre 2023 Les finances des départements en 2022	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 180 - novembre 2023 (à paraître) Les finances des régions en 2022	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 181- novembre 2023 (à paraître) Les finances des communes périurbaines	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl	AVG 5	TRT 1 / TRT10
BIS n° 182 - décembre 2023 (à confirmer) Les effectifs au sein de la fonction publique territoriale en 2022	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-de-la-dgcl		TRT10

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

Développement durable

AVG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 - Avis de moyen terme de la commission Territoires du Cnis

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition.

TRT 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TRT 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés, par exemple le fonctionnement du marché du travail, le développement de l'urbanisation, l'interdépendance entre les territoires, ou encore les spécificités agricoles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TRT 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TRT 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TRT 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

TRT 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TRT 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TRT 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TRT 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir les portraits de territoire et permettre des analyses comparatives.